 **Points forts** : Être en règle avec l'obligation de la loi des Finances d'introduire la facturation électronique dans l'entreprise à partir de septembre 2026.

Objectifs

- Acquisition des connaissances nécessaires concernant la réforme sur la généralisation de la facturation électronique.
- Capacité d'anticiper les changements de la réforme.
- Capacité de préparer son entreprise à la passation de la facturation électronique.

Programme

► Introduction à la facture électronique :

- Définition et contexte de la facture électronique.
- Les enjeux.
- Le calendrier de mise en place de la réforme.

► Ce qui va changer avec la nouvelle réglementation :

- Les modalités de réception et d'émission des factures.
- Les mentions obligatoires.
- Les critères de validité d'une facture électronique.
- Les différents formats de facture.
- L'archivage.

► Les étapes de la mise en place de la facturation électronique dans l'entreprise

Démarche pédagogique

Alternance d'exposés théoriques et de quizz.

Formateur : Formateur sélectionné par le CEPPIC pour ses compétences techniques et son expérience significative, tant sur le sujet traité qu'en matière de pédagogie.

Public

Comptable, commercial et employé des services clients/fournisseurs.

Prérequis

Pas d'exigences spécifiques.

Modalités d'évaluation

Evaluation des acquis tout au long de la formation avec des exercices pratiques et des quizz.


Chaque participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

5 453 personnes formées en 2022


Dates de session

15 septembre 2023

12 avril 2024

 194, rue de la Ronce
76230 ISNEAUVILLE

 www.ceppic.fr

 Toutes nos formations
sont réalisables
sur mesure en
intra-entreprise

CONTACT

Isabelle PROTAIS

02.35.59.44.17

isabelle.protais@ceppic.fr